RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES SÉANCE DU 08 AVRIL 2024 DCM 2024 / 010

Nombre de membres
- **En exercice : 10**
- **Présents : 6**
- **Excusés représentés : 1**
- **Absents : 3**
- **Votants : 7 Pour : 4**
  Contre : 3
  Abstention : 0

Date de convocation : 02 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric, CHANAL Fabrice, GENTES Laurent, GIROUD Florence, GRAIL Jérôme, PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s): DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : GIROUD Florence

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes des trois taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de voter pour 2024 le taux d'imposition des trois taxes locales comme suit :

- **26.17 % : taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **33,47 % : taxe foncière sur les propriétés non bâties**
- **10,43 % : taxe d'habitation**

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES

AR Prefecture
043-214301442-20240408-2024_008-DE
Reçu le 09/04/2024